Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADMINISTRATION FISCALE POURSUIT SA MODERNISATION

Recherche de synergies et d'efficacité à Lausanne

A la faveur du départ à la retraite anticipée du préposé de l'Office d'impôt de Lausanne District, une réflexion s'est amorcée sur les synergies et les gains d'efficacité, tant pour le travail de l'administration que pour les contribuables, qui résulteraient d'un rapprochement de cet office avec celui de Lausanne Ville. La question des locaux constitue cependant la pierre d'achoppement d'une telle réunification.

Depuis 1983, les Impôts cantonaux ont trois points d'ancrage à Lausanne. Pour le contribuable, il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver, d'autant plus que la Commune de Lausanne a également son bureau fiscal. Pour ce qui ressort du Canton, deux de ces lieux - le 3e étant la "Centrale", route de Berne 46 - pourraient faire l'objet à terme d'un regroupement, générateur de synergies dans l'organisation du travail et de simplification pour le contribuable. L'Office d'impôt de Lausanne District, situé au chemin de Mornex 40 et regroupant les communes du Grand Lausanne compte 42'000 contribuables et 60 collaborateurs, tandis que l'Office d'impôt de Lausanne-Ville, rue Caroline 11 bis, emploie 98 personnes qui traitent 70'000 dossiers de contribuables.

Le départ du préposé de Lausanne District, Jean-Daniel Delay, qui a fait valoir son souhait de prendre une retraite après 30 ans au service de l'Etat, interviendra le 31 mai prochain. L'ACI a décidé de ne pas le remplacer et de nommer M. Denis Augsburger, actuel préposé de Lausanne Ville responsable des deux entités.

La réflexion menée permet de considérer que, pour l'heure, un rapprochement des tâches et missions des deux offices génèreraient des synergies qui se situent au niveau du traitement du courrier, de la distribution et de la circulation des dossiers dans les divisions, une meilleure répartition des ressources et des économies de loyer et de charges du personnel en raison de la suppression d'un poste de préposé.

Ce rapprochement pourrait être la prémisse d'un regroupement. Cependant, ce dernier bute pour l'instant sur la question de l'adaptation des locaux sur l'un des deux sites actuels. L'Administration cantonale des impôts (ACI) est cependant bien décidée à

poursuivre la recherche d'une solution idoine. En effet, pour le contribuable, un seul site présente l'avantage de la simplification géographique, un accueil spécifique et les spécialistes à disposition.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mai 2006

DFIN, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 - Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts, 021 316 21 21 ou 079 310 84 27